

Dans ce numéro

ÉDITORIAL

ACTUALITÉS ASSOCIATIVES

NOUVEAU CA

BILANS

DÉCISIONS ACTÉES

CRITÈRES D'ADHÉSION

CAHIERS DE NEUROPSYCHOLOGIE CLINIQUE

PARUTION N°7

APPEL À COMMUNICATION N°8

CNNC

APPELS A PARTICIPATION

RAPPORT IGAS

Vous avez dit Covid ?

Que ce soit sur le plan personnel, professionnel ou encore associatif, nous avons tous été profondément impactés par la crise sanitaire.

Notre [Forum Annuel](#), prévu le 4 avril dernier sur une journée complète a malheureusement dû être annulé, tout comme la [journée d'hommage au Professeur Van Der Linden](#) organisée par l'équipe du Master de Chambéry avec le soutien de l'OFPN. Au vu des nombreuses incertitudes pesant encore sur l'organisation d'événements de grande ampleur, nous avons également pris à contrecœur la décision de reporter le Congrès National de Neuropsychologie Clinique à l'automne 2021.

Dans l'intervalle, votre association a néanmoins su faire face et s'adapter pour continuer une grande partie de ses activités grâce notamment à nos supports dématérialisés ! Un [espace de centralisation](#) des informations relatives à la COVID-19 vous a ainsi été proposé sur notre forum en ligne. L'OFPN a également soutenu officiellement la démarche de la FFPP et du SNP autour de la [charte pour l'engagement des psychologues dans les plateformes de téléconsultations](#).

Toute période troublée est également génératrice d'adaptation et de réinvention, plusieurs initiatives ont ainsi pu émerger. Nos assemblées générales se sont déroulées en ligne et ont permis de faire évoluer des points importants telle que la mise à jour de nos critères d'adhésion. Enfin, nous avons pu maintenir les élections et renouveler l'équipe du conseil d'administration qui dirigera notre association durant le prochain mandat.

Toute l'équipe reste mobilisée pour continuer à faire avancer l'OFPN et à développer vos projets, pour que vive la neuropsychologie clinique !

Le Conseil d'Administration

De nouveaux visages pour votre association !

Un **troisième mandat** de conseil d'administration vient de démarrer au cours du printemps. Tous les candidats s'étant présentés ont été élus à la majorité absolue, ils vous représenteront pour le mandat en cours et contribueront à porter avec vous les projets de l'association.

Félicitations à eux !

Voici donc en exclusivité les 7 (demi) visages de nos représentants associatifs :



Vous trouverez également [sur cette page](#) une présentation détaillée de l'équipe.

Une période de transition a été proposée de manière à faciliter le passage de relais entre l'équipe du CA sortant et les nouveaux élus. Un grand merci à toutes les personnes qui ont fait partie du [mandat précédent](#), et qui resteront impliquées à différents niveaux sur des projets spécifiques en lien avec l'association.

Les bilans de l'année écoulée sont disponibles !

Comme chaque année, nous vous avons présenté un **bilan moral et financier des activités de l'association pour 2019 et des projets 2020**.

Cette présentation devait se tenir au cours du [Forum Annuel](#) prévu le 4 avril mais s'est finalement déroulée cette année en ligne en raison du contexte sanitaire. Un [support synthétique](#) vous a ainsi été présenté afin de rendre compte des nombreuses activités de votre association sur l'année écoulée. Un espace d'échanges a également été ouvert [sur le forum](#) neuropsychologie.fr pour en discuter.

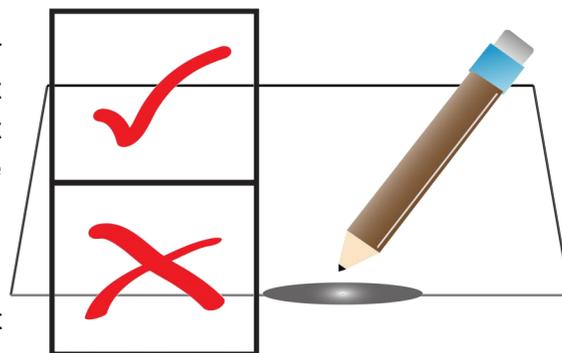
N'hésitez pas à prendre connaissance de [ce document](#) qui vous résumera bien les dernières actualités de l'association et à continuer d'alimenter les idées et les projets !



Des décisions actées

Les adhérents ont été mobilisés au cours du printemps pour exprimer leurs avis concernant l'association, notamment dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire s'étant tenue en ligne du 7 au 21 mars, ainsi que dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 au 23 juin.

Voici un résumé de ces décisions actées :



- **Validation des [bilans financier et d'activités 2019](#)** et des montants de cotisation.
- **Simplification de la modification de la durée du mandat** : nos statuts ont été modifiés de manière à supprimer la mention de durée du mandat (actuellement 3 ans). Cette durée figure toujours dans notre règlement intérieur, qui est révisable à chaque Assemblée Générale. Ainsi, il sera moins complexe pour les prochains CA de proposer aux membres une modification de cette durée si nécessaire.
- **Ouverture concernant les responsables de [commissions](#)**. Anciennement, nos textes obligeaient à ce que chaque commission dispose d'au moins un responsable issu du conseil d'administration (CA). Afin d'alléger la tâche déjà lourde des membres du CA, et de chercher à ouvrir ces postes à responsabilités aux adhérents potentiellement intéressés, il a été décidé de ne plus rendre obligatoire le fait de disposer d'un membre du CA comme responsable de commission.
- **Mise à jour de nos critères d'adhésion** : voir encadré dédié ci-dessous.

L'ensemble de ces propositions a été validé par le vote des membres professionnels. Les procès verbaux et supports sont visibles [sur cette page](#). Les modifications de nos statuts associatifs et de notre règlement intérieur sont [consultables ici](#).

Mise à jour des critères d'adhésion

Un travail de longue haleine lancé depuis 2015 qui voit enfin le jour !

Il était devenu nécessaire de revoir en profondeur la manière de construire ces critères permettant l'accès au statut de membre de l'OFPN. La principale difficulté a été de chercher à opérationnaliser la **notion de "spécialisation" en neuropsychologie**, en l'absence de référentiels existant actuellement en France. Nous nous sommes notamment inspirés de nos collègues québécois pour tenter d'opérationnaliser de nouveaux critères à la fois applicables et cohérents en regard des valeurs portées par l'association.

Principales nouveautés :

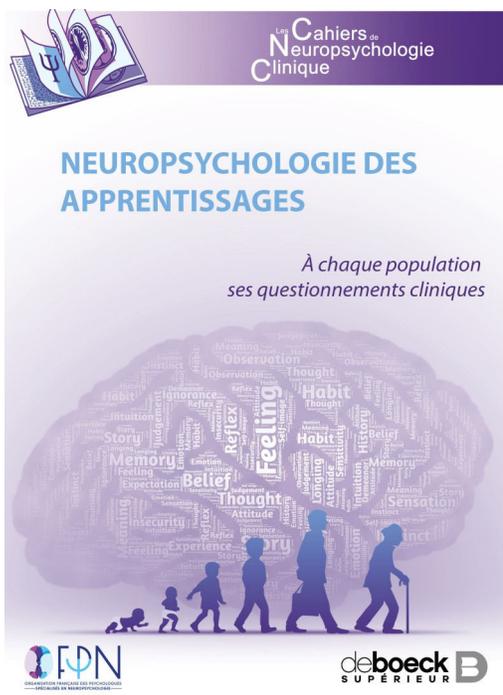
- **Adhésion étudiante possible dès le master 1** afin de tenir compte de la réforme ayant conduit à une sélection entre L3 et M1.
- **Mise à jour de la [liste des masters](#)** répondant à ces nouveaux critères et donnant accès directement à l'adhésion OFPN.

Tous les détails de cette réflexion vous sont présentés dans un [document de synthèse](#), n'hésitez pas à venir en discuter [sur le forum](#) en ligne et rendez-vous sur la page "Adhésion" du site www.ofpn.fr pour passer à l'action !

Parution du N°7

NEUROPSYCHOLOGIES DES APPRENTISSAGES : À CHAQUE POPULATION SES QUESTIONNEMENTS CLINIQUES

Le dernier numéro des Cahiers est paru cet été. Si ce n'est pas encore fait, il est encore temps de s'y plonger ! Un grand bravo aux auteurs ainsi qu'à l'équipe du Comité d'édition et de rédaction pour ce très bel opus.



« L'apprentissage est un thème vaste puisqu'il n'échappe à aucune population et implique des processus cognitifs variés. Il concerne le développement normal de l'enfant, de l'adulte et de la personne âgée. Il est ainsi sollicité tout au long de la vie au cours des apprentissages scolaires, des acquisitions de nouvelles méthodes de travail, ou encore des stratégies de compensation durant le vieillissement. Il est également affecté par des pathologies neurologiques acquises (TC, AVC, etc.), développementales (troubles du développement de l'enfant, maladies neurodégénératives), et psychiatriques.

Quelle que soit notre population de référence, nous faisons tous face à des questions impliquant l'apprentissage. »

Revue en [accès gratuit](#) pour les adhérents OFPN. Possibilité d'acheter le numéro ou les articles pour les non-adhérents.

Voir le [sommaire](#) complet de ce numéro.

Appel à communication - N°8

COVID-19 :

RETOURS D'EXPERIENCES ET POST-CONFINEMENT

Actualités oblige, l'équipe de la revue vous propose de communiquer autour de la **thématique "crise sanitaire et Covid-19"** : témoignages sur la période passée du confinement, du déconfinement ou actuelle, les changements dans vos pratiques, téléconsultation, télétravail, mobilisation dans d'autres services, le travail d'équipe dans ce contexte, etc.

Sujets hors thématiques : vous pouvez proposer des articles traitant des difficultés cognitives et comportementales de vos patient.e.s et leurs proches, leurs prises en charge, la vie institutionnelle (par exemple le concours des psychologues), l'éducation thérapeutique, des pratiques cliniques spécifiques...

Le **format est laissé très flexible** afin de faciliter l'expression et le partage : articles scientifiques et revues de la littérature,

mais aussi témoignage, interview croisée avec l'un.e de vos collègues, étude d'un cas, fiche de lecture, retour de formation, expression d'un point de vue ou tout autre type d'écrit. Les étudiants sont également invités à s'exprimer !

Le Comité d'Édition et de Rédaction vous rappelle qu'il sera présent pour vous accompagner tout au long du processus.

N'hésitez plus et lancez vous en envoyant un mail d'intention comprenant le **titre et un bref résumé du sujet de votre article avant le 10 novembre 2020**

à cahiers@ofpn.fr.

Article final à transmettre en janvier 2021.

A vos claviers !

4^{ème} Congrès National de Neuropsychologie Clinique **7 & 8 octobre 2021**

CNNC 4... encore un peu de patience !

L'équipe locale a produit un travail considérable pour vous accueillir : la salle, les prestataires ou encore la soirée festive étaient déjà réservés, le comité scientifique vous concoctait un joli programme et les inscriptions étaient déjà prêtes à être lancées.



En somme...

Nous avons tout pour nous réjouir de la perspective de vivre ensemble prochainement cet événement phare de votre association !

Mais voilà, la crise sanitaire est venue compliquer notre quotidien, et tous les petits et grands projets associés. Le comité de coordination et les équipes impliquées ont travaillé d'arrache pied pour envisager diverses hypothèses et alternatives (report ? annulation ? congrès virtuel ?) en vue de trouver une solution pour permettre au CNNC d'avoir lieu en fonction des différentes contraintes et des nombreuses inconnues.

Les risques sanitaires et les contraintes relatives à l'organisation d'un événement de grande ampleur (respect des mesures, déplacements, hygiène) ainsi que les incertitudes concernant l'évolution de la situation nous ont finalement conduit à prendre une décision en juin dernier.

Au final, comme pour de nombreux autres congrès, c'est le report qui a été retenu afin de permettre la tenue du CNNC en présentiel dans les meilleures conditions possibles. **Le lieu reste identique, les équipes sont toujours motivées, et nous avons même une date à vous donner !**



**Rendez-vous est pris à Rennes les 7 et 8 octobre 2021
pour se réunir dans une ambiance chaleureuse
autour de contenus pratico-cliniques propres à notre spécialité**

Nous profiterons également de ce report pour ouvrir à nouveau l'appel à communication afin de permettre de faire évoluer le programme en fonction de vos propositions !

“Prise en charge coordonnée des troubles psychiques : état des lieux et conditions d'évolution”

L'OFPN prend position sur le dossier

L'OFPN a pris connaissance de ce rapport, rendu au Ministère des Solidarités et de la Santé en octobre 2019 et publié le 7 février 2020 et notre association souhaite exprimer son avis, en réaffirmant son attachement au titre unique tout en apportant des éléments de réflexion relatifs à la spécialisation en neuropsychologie.

À l'instar d'autres organisations de psychologues, l'OFPN affirme sa volonté de travail coordonné et concerté autour de différents points évoqués par ce rapport.

Nous constatons un intérêt appuyé au psychologue, à son statut, à sa formation, à ses méthodes et aux conditions d'accès au remboursement des consultations psychologiques.

Concernant la déontologie des psychologues et l'instance de régulation

Le rapport met en exergue l'absence de code opposable et d'instance de régulation de la profession. Ce point est l'objet de la recommandation numéro 4 qui suggère de “doter l'ensemble de la profession d'un code de déontologie opposable”.

Rappelons les travaux menés depuis 2018 par les organisations de psychologues ([CERéDéPSY \(2019\). DEONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES : L'UNION FERA LA FORCE. La démarche du Cerédépsy. Le journal des psychologues, 366, 14-20](#)). L'OFPN est représentée au sein de ce regroupement depuis sa création et défend notamment, avec ses pairs :

- la volonté d'une réglementation d'un code de déontologie des psychologues unique,
- et la nécessité d'une structure de régulation non assimilable à un ordre, option non retenue par la profession (cf : [Communiqué du CERéDéPSY du 07 mars 2020](#)).

Concernant la formation et la “labellisation”

La recommandation numéro 1 évoque la création d'un DU/DIU permettant la “validation” du statut et des compétences de psychologue clinicien.

Cette recommandation nous interpelle car elle ne semble pas en adéquation avec les réflexions et attentes de la profession exprimées au cours des travaux avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche concernant l'allongement de la durée de formation de tous les psychologues.

En effet, la profession tend davantage à défendre la création d'un doctorat professionnalisant :

- en vue de confirmer et garantir son haut niveau de compétence,
- afin de développer le statut professionnel et, notamment, davantage investir les responsabilités qui relèvent des psychologues, tant sur le plan thérapeutique qu'institutionnel.

Comme souligné dans un précédent [communiqué](#), nous restons vigilants, afin qu'une formation de plus haut niveau puisse s'associer à une meilleure lisibilité des différentes pratiques d'exercice qui participent à la richesse et à la pluralité de ce métier, telle que la spécialité en neuropsychologie.

Concernant l'accès au remboursement

Le rapport évoque l'accès au remboursement uniquement sur prescription médicale.

Ce point ne fait pas consensus au sein de la profession et doit faire l'objet de concertations. S'il nous semble pertinent de travailler de manière collaborative avec les médecins, afin notamment d'identifier de potentielles pathologies somatiques susceptibles d'expliquer les symptômes, il nous paraît capital de rester attentifs aux modalités encadrant la manière d'orienter les usagers en s'assurant notamment du respect des compétences du psychologue et de son autonomie professionnelle.

Nous travaillons actuellement à des compléments et des propositions concrètes tenant compte des spécificités de la pratique neuropsychologique et nous tenons à disposition des interlocuteurs pour échanger sur cet important dossier.

*Pour l'OFPN,
La Commission Droits et statut*

Le sujet vous inspire ?
[Venez en discuter sur le forum en ligne !](#)